



D 2024-041

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mai à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 7 mai 2024.

Présents : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Pierre-Damien GALENE

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : 15 – Contrat de mandat Le Chateau n°1

Afin de simplifier les démarches de réservation d'hébergement pour les clients de la station des Aillons-Margériaz et du Cœur des Bauges, Grand Chambéry Alpes Tourisme a mis en place un service de Centrale de réservation qui propose différents types d'offres d'hébergement. En sa qualité d'organisme local de tourisme, la Centrale de réservation de Grand Chambéry Alpes tourisme respecte les dispositions de Code du tourisme relatives à la commercialisation de séjours touristiques.

Les hébergeurs susceptibles de bénéficier du service de cette Centrale de réservation sont les gestionnaires d'hébergements qui se trouvent dans le ressort territorial de la Centrale de réservation de Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Un contrat a été rédigé avec pour objet de confier à la Centrale de réservation de Grand Chambéry Alpes Tourisme le soin de commercialiser l'hébergement au nom de la commune pour le gîte du Chateau n°1

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil les termes de ce contrat.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Le Maire à signer le contrat tel que rédigé, avec Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN



Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrage exprimés :	8
Ne prend pas part au vote :	0
Votes pour :	8
Votes contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : 15 - Contrat de mandat Le Chazeau n°1

Afin de simplifier les démarches de réservation d'hébergement pour les clients de la station des Allions-Margéaz et du Cœur des Bauges, Grand Chambéry Alpes Tourisme a mis en place un service de Centre de réservation qui propose différents types d'offres d'hébergement. En sa qualité d'organisme local de tourisme, le Centre de réservation de Grand Chambéry Alpes Tourisme respecte les dispositions de Code du tourisme relatives à la commercialisation de séjours touristiques.

Les hébergements susceptibles de bénéficier du service de cette Centre de réservation sont les gestionnaires d'hébergements qui se trouvent dans le ressort territorial de la Centre de réservation de Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Un contrat a été rédigé avec pour objet de confier à la Centre de réservation de Grand Chambéry Alpes Tourisme le soin de commercialiser l'hébergement au nom de la commune pour le gîte du Chazeau n°1

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil les termes de ce contrat.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Le Maire à signer le contrat tel que rédigé, avec Grand Chambéry Alpes Tourisme.